

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD7n- Mallemort - Convention de mise à disposition du domaine public routier
départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SAS ID Projects a conclu une promesse de vente avec la société Pont Royal Golf, aménageur de la ZAC du Moulin de Vernègues à Mallemort, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

La société SAS ID Projects souhaite desservir un programme immobilier situé dans la ZAC du Moulin de Vernègues, d'une part en créant un accès depuis la RD7n vers la parcelle Ouest du projet et d'autre part en sécurisant l'accès existant vers la parcelle Est, située en vis-à-vis.

La société SAS ID Projects souhaite réaliser les études préliminaires et d'avant-projet de l'aménagement d'un carrefour de desserte de la ZAC du Moulin de Vernègues, de type-tourne à gauche ou giratoire.

Le Département prévoit par ailleurs la requalification de la RD7n dans le même secteur.

Aussi, afin d'assurer une cohérence entre les deux projets, il a été convenu de signer une convention entre les opérateurs dès le stade des études. Une seconde convention sera établie avant la phase travaux pour coordonner les périmètres et les plannings de chacune des opérations.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le Département et la SAS ID Projects afin de définir les conditions de cette mise à disposition du domaine public routier départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL